

# Présentation des critères d'éligibilité du Prêt d'amorçage

## Définition du Prêt d'Honneur d'amorçage

Le prêt d'honneur Amorçage est un financement à l'entrepreneur qui est destiné à soutenir la création ou la reprise d'entreprise dans les quartiers prioritaires de la ville.

Il s'adresse à tout porteur de projet :

- habitant dans un quartier prioritaires de la ville ayant des difficultés à obtenir des financements pour la création ou la reprise d'une entreprise dans ou hors des quartiers prioritaires de la ville.
- souhaitant installer son entreprise dans les quartiers Prioritaires de la ville de Blois, qu'il soit domicilié ou non dans les quartiers

Le prêt amorçage sera accompagné d'un suivi renforcé de manière à faciliter l'accès aux prêts bancaires ou solidaires en vue du développement de l'entreprise.

## Les caractéristiques du prêt d'honneur

- Montant maximal de 4 000 € par entreprise dont une partie serait attribuée sous forme de subvention directe allant de 25 à 50% du montant global suivant l'instruction. Ex : pour un montant maximum de 4000€, le bénéficiaire percevra une aide directe non remboursable de 2000€ maximum et un prêt d'honneur remboursable de 2000€.
- Prêt **personnel** sans intérêt et garantie personnelle.
- Durée de remboursement de 4 ans maximum (possibilité d'un différé de 3 à 6 mois maximum).
- Couplage avec une intervention bancaire souhaitée, sans être une condition absolue
- Présentation du dossier par le porteur de projet devant le comité
- Un accompagnement obligatoire du chef d'entreprise par un parrain d'Initiative Loir-et-Cher

## Bénéficiaires et Engagements

- Etre entrepreneur individuel, associé ou gérants associés de personne morale.
- Les associés et les gérants de société à responsabilité limitée pourront être bénéficiaires du prêt d'honneur, sous réserve d'être titulaire d'au moins 25 % des parts et d'être actifs dans l'entreprise.

- Un dirigeant ne peut prétendre qu'à un seul financement en prêt d'honneur même s'il a plusieurs entités juridiques.
- Le bénéficiaire s'engage à apporter à l'entreprise le montant du prêt d'honneur s'il lui est accordé et à respecter le plan de financement prévu.

### **Critères d'éligibilité de l'entreprise**

- Tout porteur de projet habitant dans un quartier prioritaire de la ville et ayant des difficultés à obtenir des financements pour la création ou la reprise d'une entreprise quel que soit le lieu de domiciliation de son entreprise .
- Tout porteur de projet domicilié ou non dans un quartier prioritaire désireux d'installer son entreprise dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)
- La demande de prêt doit être formulée avant la création de l'entreprise.
- L'entreprise doit être une TPE ou une PME, selon la définition de la commission européenne : entreprise de moins de 250 salariés en consolidés, déclarant soit un CA inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros en consolidé et qui n'est pas détenue à plus de 25 % par une entreprise qui ne répond pas à la définition européenne de la PME, ou par un ou plusieurs organismes publics ou collectivités publiques, à titre individuel ou conjointement.
- Toutes les activités peuvent être éligibles au prêt d'honneur création - reprise : artisanale, commerciale ou libérale.
- Toutes les formes juridiques sont éligibles.

### **La démarche à suivre**



- Le porteur de projet contacte la plateforme pour vérifier son éligibilité et monter son dossier de demande.
- Après étude du dossier par Initiative Loir-et-Cher, le porteur présente sa demande devant le comité d'agrément de la plateforme.
- Après examen et avis positif du financement par le comité d'agrément, le porteur fournira l'ensemble des documents nécessaires au décaissement du prêt d'honneur.

### **Contact :**

Initiative Loir-et-Cher

☎ 02 54 56 64 17

[ilc@initiative-loir-et-cher.fr](mailto:ilc@initiative-loir-et-cher.fr)

Initiative Loir et Cher – 13 Rue Robert Nau - 41000 Blois ☎ 02.54.56.64.17 – Retrouvez les informations sur : [www.initiative-loir-et-cher.fr](http://www.initiative-loir-et-cher.fr) Suivez-nous sur  et 

Association Loi 1901 - Siret : 423 612 894 00034